

AAG
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Zone Artisanale des Mourgues 30350 CARDET
938 287 778 RCS NIMES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier septembre,
A 9 heures,

La Société HOLDING 5S, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 705 000 euros, ayant son siège social ZAC Via Europa Est - 8 rue de Copenhague, 34350 VENDRES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 922 425 343 RCS BEZIERS, Représentée par Monsieur Johann STRUB, en sa qualité de Président, Associée Unique de la société AAG,

En présence de la société AAG SERVICES, Présidente non associée de la Société,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Directeur Général.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, nomme en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat de la Présidente :

la société HOLDING 5S, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 705 000 euros, dont le siège social est ZAC Via Europa - 8 rue de Copenhague, 34350 VENDRES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 922 425 343, représentée par Monsieur Johann STRUB, Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société HOLDING 5S disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente et aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Johann STRUB, au nom de la société HOLDING 5S qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

25

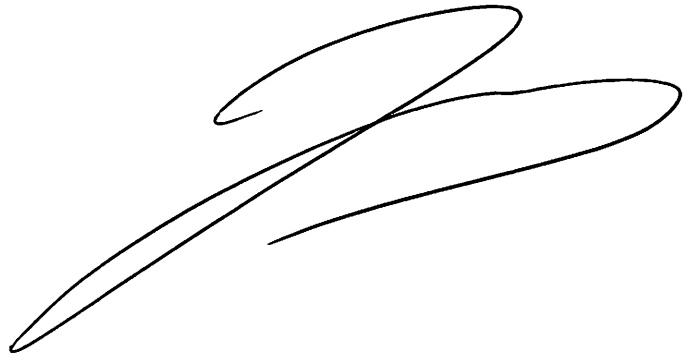
DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
la société HOLDING 5S
« Bon pour acceptation du mandat de Directrice Générale »

*Bon pour acceptation du mandat
de Directrice Générale*

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.